

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt et un et le trois mars à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents : Patrice COCHET–Laetitia KOUMAH - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER – Dominique LEROUX – Maria Héléna MENDES MARTINS - Véronique RIAUD – Vincent ROUDAUT - Gilles TOURNIER– Bruno GAUFILLET - Robert BECH - Stéphanie LEGRIS

Absents excusés : Laetitia KOUMAH - Valérie JUNOT - Pascal GUERIN

A donné pouvoir à : Patrice COCHET - Robert BECH - Dominique LEROUX

Secrétaire de séance : Véronique RIAUD

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :
Validation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2021
Désignation secrétaire de séance

- 1/ Projet éolien
- 2/ Approbation des comptes de Gestion et Administratif
- 3/ Affectation des résultats
- 4/ Vote des taux
- 5/ Vote du budget
- 6/ Attribution des subventions

Le conseil municipal valide et signe le procès-verbal de la séance du 03 mars 2021

Délibération 14/2021 – Projet éolien

Objet : Projet éolien

Le Maire expose :

Un parc éolien a été créé sur la commune de Boissy-la-Rivière malgré l'avis défavorable du Conseil municipal du 11 juin 2014.

Un nouveau projet pourrait voir le jour sur le secteur quant à l'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire, ledit projet présenté par la société JP2E environnement le 17 mars 2021 aux conseillers.

Le maire propose :

Que le conseil municipal nouvellement élu exprime sa position.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

De donner un avis défavorable à tout projet d'extension d'éoliennes industrielles sur le territoire communal (Hameau de Mesnil Girault), compte tenu des nuisances physiques, écologiques et sonores encourues par les habitants concernés de la Commune et des Communes limitrophes.

Délibération 15/2021 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020

Objet : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2020 dressé par la Mairie, et qui est en concordance avec le compte de gestion 2020 de la Trésorerie.

Il donne lecture du compte administratif 2020 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 403145.17 €
Recettes : 548 105.03 €
Résultat de l'exercice : + 144 959.86 €
Excédent reporté : + 183 484.83 €

EXCEDENT DE CLOTURE : + 328 444.69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 116 854.63 €
Recettes : 208 940.56 €
Résultat de l'exercice : + 92 085.93 €
Déficit reporté : - 123 424.69 €

DEFICIT DE CLOTURE : - 31 338.76 €

RESULTAT D'EXECUTION = + 297 105.93 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire afin que ce dernier invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2020.

Après que Monsieur le Maire ai quitté la salle, Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2020.

Le conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2020 en concordance avec le compte de gestion 2020

Délibération 16/2021 - Affectation des résultats

Objet : Affectation des résultats

Au vu des résultats constatés dans chaque section, Monsieur le maire propose de :

- Reporter la totalité du résultat déficitaire d'investissement - **31338.76 €** au compte **001**
- Reporter le solde créditeur en report à nouveau soit **297105.93 €** en fonctionnement au compte **002**.
- Affecter au compte 1068 la somme de - **31338.76 €**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition.

Délibération 17/2021 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux des quatre taxes communales dont le produit se présente ainsi :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produits
Taxe Habitation	-	-	-
Foncier Bâti	745 968	28.57	213 704
Foncier non Bâti	69 300	37.90	26 416
CFE	-	-	-

TOTAL PRODUIT ATTENDU : 240 120.00 €

Délibération 18/2021 - Budget primitif 2021

Objet : Budget primitif 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire d'approuver le budget primitif 2021 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 590 300 €

Recettes : 590 300 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 647 105 €

Recettes : 647 105 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021

Délibération 19/2021 – Subventions associations - Année 2021

Objet : Subventions associations - Année 2021

Le conseil municipal **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes prévues à l'article 6574 du budget primitif 2020

- Anciens Combattants..... 50 €
- Comité des Fêtes 500 €
- Association ARBRE de Vie 600 €
- Association Gymnastique A.G.B..... 200 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30